

VII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE

ET DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1886.

—

(AMENDEMENTS.)

—

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet du Budget primitif du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics s'élevait à fr. 16,242,118 »

Un arrêté royal du 20 avril 1885 ayant placé l'Administration forestière dans les attributions du Département de l'Agriculture, une somme de 535,740 »
a dû être transférée du Budget du Ministère des Finances à celui de l'Agriculture, ce qui porte le montant de ce dernier

Budget à fr. 16,777,858 »
mais il faut en déduire par suite d'amendements proposés
par le Gouvernement 213,727 »

Il reste pour le Budget révisé fr. 16,564,131 »

L'augmentation de 535,740 francs mentionnée plus haut se décompose comme suit :

6,660 francs provenant des crédits affectés aux dépenses de personnel, matériel, frais de route, etc. ;
529,080 francs affectés exclusivement au service des eaux et forêts.

Quant aux modifications qui se soldent par une réduction de 213,727 francs, elles se justifient par les considérations ci-après.

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE. — PERSONNEL.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service, gens de peine, etc.*

Crédit demandé par le projet primitif fr. 598,394 »
— — — révisé 618,994 »
En plus au projet révisé fr. 20,600 »

Cette somme se décompose ainsi qu'il suit :

A. Transfert des litt. A et B de l'article 2 du Budget des Finances à l'article 2 (personnel) fr. 3,400 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

pour la rémunération de deux employés inférieurs du service des eaux et forêts.

B. Transfert des articles 24, 27 et 28 à l'article 2 fr. 8,600 »
montant des traitements de trois agents du service de l'Industrie actuellement imputés, en partie sur les crédits spéciaux.

C. Transfert de l'article 35 à l'article 2 : fr. 600 »
montant de la rémunération de l'agent chargé de l'expédition des ouvrages destinés aux Bibliothèques populaires du pays.

Pour satisfaire aux observations de la Cour des Comptes, l'Administration a pris l'engagement de transférer ces deux dernières sommes à l'allocation du personnel.

E. Transfert de l'article 102 à l'article 2 fr. 8,000 »

MATÉRIEL.

ART. 3. — *Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, etc.*

Crédit demandé par le projet primitif fr.	91,000 »
— — — — — révisé	93,060 »
	<hr/>
En plus au projet révisé . . fr	2,060 »

Cette somme a été transférée du Budget du Ministère des Finances (Service des eaux et forêts).

FRAIS DE DÉPLACEMENT.

ART. 4 — *Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires.*

Crédit demandé par le projet primitif fr.	25,000 »
— — — — — révisé.	26,400 »
	<hr/>
En plus au projet révisé . . fr.	1,400 »

provenant d'un transfert de pareille somme de l'article 102.

HONORAIRES DES AVOCATS.

ART. 5. — *Honoraires des avocats du Département.*

Crédit demandé par le projet primitif fr.	30,000 »
— — — — — révisé	25,000 »
	<hr/>
En moins au projet révisé . . fr.	5,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette diminution a été introduite lors de la discussion du Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics pour 1885, qui a eu lieu postérieurement à la présentation du projet de Budget de 1886.

CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 6. — *Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	10,000	»
— — — — —	révisé	10,800	»
		<hr/>	
En plus au projet révisé	fr.	800	»

Cette somme est transférée du Budget du Ministère des Finances.

ART. 7. — *Secours à d'anciens fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	7,000	»
— — — — —	révisé	7,300	»
		<hr/>	
En plus au projet révisé	fr.	300	»

Même observation qu'aux articles 5 et 6.

CHAPITRE III.

AGRICULTURE.

ART. 8. — *Indemnités pour bestiaux abattus.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	230,000	»
— — — — —	révisé	180,000	»
		<hr/>	
En moins au projet révisé.	fr.	50,000	»

Par suite des mesures de police sanitaires prises par le Gouvernement, le montant des indemnités allouées, pendant ces dernières années, s'est abaissé considérablement.

De 193,944 francs en 1880 cette dépense est tombée en 1884 à 84,653 francs. Au Budget de 1884, le crédit a été fixé à 250,000 francs et au Budget de

NOTE PRÉLIMINAIRE.

1885, à 230,000 francs; ce chiffre a été maintenu au projet de Budget de 1886.

Eu égard aux circonstances actuelles, il est possible d'opérer une nouvelle réduction de 30,000 francs sur ce crédit et de le fixer à la somme de 180,000 francs.

ART. 9. — *Service sanitaire. — Police sanitaire, etc..*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	162,000	»
— — — — —	révisé.	142,000	»
		<hr/>	
En moins au projet révisé.	fr.	20,000	»

L'article 9 présente pour l'exercice 1884 un excédent disponible de 47,000 francs, et tout fait prévoir que les dépenses du service, tel qu'il est organisé aujourd'hui, ne dépasseront point le chiffre du crédit demandé.

ART. 10. — *Amélioration des races d'animaux domestiques; subsides aux provinces.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	101,500	»
— — — — —	révisé.	115,100	»
		<hr/>	
En plus au projet révisé	fr.	14,600	»

Cette augmentation provient de l'intervention de l'État dans les nouvelles catégories de primes et dans les augmentations de primes déjà votées par les conseils provinciaux de certaines provinces et qui sont projetées par d'autres.

ART. 12. — *Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions, etc.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	205,100	»
— — — — —	révisé.	193,100	»
		<hr/>	
En moins au projet révisé	fr.	12,000	»

Le service des eaux et forêts devant s'occuper désormais de tout ce qui concerne la pêche, le crédit porté au littéra E de l'article 12, pour frais des mesures à prendre dans le but de repeupler les cours d'eau, doit être reporté à l'article 24.

Ce littéra vient donc à disparaître et l'article 12 est réduit à 193,100 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 13. — *Personnel de l'Institut agricole et des Écoles d'horticulture. etc.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	116,400	»
— — — — —	révisé	120,000	»
		<hr/>	
En plus au projet révisé.	fr.	3,600	»

Depuis plusieurs années quelques professeurs de l'Institut agricole de l'État se trouvent dans les conditions voulues pour obtenir le maximum du traitement auquel ils peuvent prétendre, en conformité de l'arrêté organique de cet établissement.

D'un autre côté, le nombre croissant des élèves internes de l'Institut agricole exige de toute nécessité la nomination d'un troisième surveillant.

C'est pour ce double motif qu'une augmentation de 3,600 francs est demandée.

ART. 14. — *Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole, frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	102,200	»
— — — — —	révisé	72,200	»
		<hr/>	
En moins au projet révisé.	fr.	30,000	»

Cet article comprenait une somme de 30,000 francs à affecter aux frais des conférences à donner sur les matières agricoles et horticoles; il convient de reporter cette dépense à l'article 21.

ART. 15. — *Personnel du service des défrichements en Campine.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	20,800	»
— — — — —	révisé	17,800	»
		<hr/>	
En moins au projet révisé.	fr.	3,000	»

ART. 16. — *Mesures relatives aux défrichements et au boisement, etc.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	25,000	»
— — — — —	révisé	6,000	»
		<hr/>	
En moins au projet révisé.	fr.	19,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Par suite de la fusion du service des eaux et forêts avec ceux qui dépendent du Département de l'Agriculture, il y a lieu de reporter aux articles 22, 23 et 24 une somme de 3,000 francs à retrancher de l'article 15 et une somme de 19,000 francs à retrancher de l'article 16.

ART. 17. — *Personnel de l'École de médecine vétérinaire de l'État; frais de la Commission de surveillance; traitements de disponibilité.*

Crédit demandé par le projet primitif fr.	100,325 »
— — — — — révisé	102,525 »
	<hr/>
En plus au projet révisé fr.	2,200 »

augmentation introduite lors de la discussion du Budget de 1885, qui a eu lieu postérieurement à la présentation du projet de Budget de l'exercice 1886.

ART. 19. — *Jardin botanique de l'État.*

Crédit demandé par le projet primitif fr.	31,200 »
— — — — — révisé	33,800 »
	<hr/>
En plus au projet révisé	2,600 »

Cette augmentation est destinée à relever le traitement de plusieurs fonctionnaires et employés du Jardin botanique, qui se trouvent depuis longtemps dans les conditions réglementaires.

ART. 21. — *Traitements, indemnités et frais de route des agronomes de l'État — Champs d'expériences. — Conférences. — Enseignement agricole secondaire.*

Crédit demandé par le projet primitif fr.	30,000 »
— — — — — révisé	154,850 »
	<hr/>
En plus au projet révisé. fr.	124,850 »

Le corps d'agronomes de l'État organisé par arrêté royal du 28 septembre dernier, comprend 1 agent à fr.	4,000 »
8 agents à 3,500	28,000 »
1 agent à 2,600	2,600 »
	<hr/>

ENSEMBLE. fr. 34,600 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La dépense pour frais de voyage et de bureau s'élèvera approximativement à 10,000 francs.

La dépense des champs d'expérience s'est élevée en 1885, à 24,000 francs ; en 1886, le nombre des champs déjà établis (82) sera notablement augmenté et la dépense peut être évaluée à 33,000 francs.

Des cours d'agriculture seront prochainement organisés dans 25 écoles moyennes de l'État.

La dépense en sera supportée pour la moitié par le Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Le Gouvernement encouragera en outre, par des subsides, la création de cours moyens d'agriculture dans les établissements d'enseignement privé. Déjà cette organisation a eu lieu dans les collèges de Marchienne-au-Pont et de Leuze. D'autres cours seront prochainement établis.

Il a été dit plus haut que les frais des conférences agricoles sont reportés de l'article 14 à l'article 21.

Il est demandé pour ces deux objets un crédit de 75,000 francs, soit pour l'ensemble de l'article une augmentation de 60,850 francs.

ART 22, 23 et 24 (nouveaux). — *Eaux et forêts. — Traitement du personnel ; indemnité ; frais de route et de séjour, etc.*

Les sommes figurant au projet de Budget aux articles 22, 23 et 24 sont celles qui ont été transférées du Budget du Ministère des Finances, lors du passage de l'Administration des eaux et forêts au Département de l'Agriculture, augmentées des crédits transférés des articles 12, 15 et 16 du Budget de ce Département.

La réorganisation du service forestier est à l'étude, et les augmentations qu'elle nécessitera seront ultérieurement déterminées.

CHAPITRE IV.

INDUSTRIE.

ART. 27. — *Enseignement professionnel. — Écoles industrielles. — Subsides. — Matériel, etc.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	518,900	»
— — — — —	—	—	—
— — — — —	—	317,100	»
		<hr/>	
En moins au projet révisé.	fr.	4,800	»

somme transférée à l'article 2. (Personnel.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 50. — *Frais de publication du Recueil officiel des brevets, etc.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	8,000	»
— — — — —	—	3,500	»
			<hr/>
En moins au projet révisé.	fr.	4,500	»

comme à l'article 27 ci-dessus.

ART. 51. — *Marques de fabriques et de commerce, etc.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	6,000	»
— — — — —	—	3,700	»
			<hr/>
En moins au projet révisé.	fr.	2,300	»

comme aux articles 27 et 30 ci-dessus.

CHAPITRE VI.

LETTRES ET SCIENCES.

ART. 58 (art. 58 du projet primitif). — *Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; encouragements à la littérature et à l'art dramatique, etc.*

Crédit demandé par le projet primitif		167,700	»
— — — — —	—	177,100	»
			<hr/>
En plus au projet révisé.	fr.	9,400	»

Le Gouvernement estime qu'il y a lieu de créer une Académie spécialement destinée à la culture des lettres flamandes. La réalisation de cette mesure justifie l'augmentation du crédit demandé. Une somme de 5,000 francs destinée à la publication des anciens monuments de la littérature flamande est transférée de l'article 59 à l'article 58.

ART. 59 (art. 56 du projet primitif). — *Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, etc., exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000^e.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	255,800	»
— — — — —	—	188,075	»
			<hr/>
En moins au projet révisé	fr.	45,727	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La Commission chargée de faire des propositions au Gouvernement pour la réorganisation du service d'exécution de la carte géologique n'a pas encore terminé son travail et il est impossible de déterminer actuellement la dépense.

Le Gouvernement croit pouvoir en fixer approximativement le chiffre à 80,000 francs.

Lit. g. La somme de 3,700 francs demandée pour location d'une maison servant de succursale à la carte géologique sera désormais imputée sur l'article 71. L'article 39 peut être diminué d'autant.

ART. 41 (art. 38 du projet primitif). — *Observatoire royal ; personnel ; salaire des gens de service.*

Crédit demandé par le projet primitif fr.	54,000 »
— — — — — révisé	55,750 »
	<hr/>
En plus au projet révisé fr.	4,750 »
	<hr/>

Cette augmentation est nécessaire pour assurer le paiement du traitement du directeur de l'Observatoire royal, nommé dans le courant de l'année 1885.

La dotation de l'établissement ayant été diminuée de 7,600 francs, au Budget de 1885, le chiffre total du crédit pétitionné au présent Budget est encore inférieur de 2,850 francs au montant de la dotation votée au Budget de 1884.

ART. 46 (43 du projet primitif). — *Musée royal d'histoire naturelle ; matériel et acquisition, etc.*

Crédit demandé par le projet primitif fr.	77,650 »
— — — — — révisé	69,350 »
	<hr/>
En moins au projet révisé fr.	8,300 »

La somme de 8,300 francs demandée pour location d'une maison servant de succursale au Musée d'histoire naturelle sera désormais imputée sur l'article 71 sans augmentation de ce chef.

ART. 48 du projet primitif. — *Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État.*

Même observation que pour l'article 46. L'article 48 peut donc être supprimé.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE VII.

BEAUX-ARTS.

ART. 54.

Il convient de confondre en un seul article le crédit nécessaire à l'Institut supérieur des Beaux-Arts et aux diverses académies et écoles de dessin que l'État subsidie. Le chiffre s'en élèvera à 424,589 francs, addition des deux chiffres primitivement proposés. Moyennant l'allocation du crédit demandé, le Gouvernement pourra subsidier aussi la nouvelle école des arts décoratifs à Bruxelles.

ART. 65 (64 du projet primitif). — *Conservatoire royal de musique de Bruxelles, etc.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	168,000	»
— — — — — révisé		160,000	»
		<hr/>	
En moins au projet révisé.	fr.	8,000	»

Cette réduction correspond à l'extinction d'une charge extraordinaire.

ART. 68. — *Subsides aux écoles de musique autres que les Conservatoires royaux etc. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite, etc. etc.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	170,000	»
— — — — — révisé		173,000	»
		<hr/>	
En plus au projet révisé.	fr.	3,000	»

Augmentation introduite par la Chambre pendant la discussion du Budget de l'exercice 1885.

CHAPITRE VIII.

PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.

ART. 69 (68 du projet primitif). — *Entretien de routes et de parcs publics, entretien de nouvelles sections de route.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	3,870,000	»
— — — — — révisé		3,670,000	»
		<hr/>	
En moins au projet révisé	fr.	200,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le crédit peut être réduit de 200,000 francs.

Le chiffre de 2,700,000 francs est celui qui a été voté en 1885. La réduction résulte des diminutions obtenues sur les baux d'entretien.

ART. 71 (70 du projet primitif). — *Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles, établissement et entretien de squares, acquisition d'immeubles et objets nécessaires pour les fêtes et cérémonies publiques, etc.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	600,000	»
— — — — — révisé		630,000	»
		30,000	»
En plus au projet révisé	fr.	30,000	»

Ensuite d'un accord intervenu entre le Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique et celui de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, la direction des travaux d'entretien des écoles normales et sections normales primaires appartenant à l'État est confiée à partir du 1^{er} janvier 1886, à l'Administration des ponts et chaussées; les frais d'entretien annuel de ces écoles sont estimés à 30,000 francs.

En réalité donc il s'agit d'un simple transfert du Budget de l'Intérieur à celui de l'Agriculture.

ART. 72 (71 du projet primitif). — *Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils; établissement de paratonnerres, achat d'appareils extincteurs d'incendie et travaux divers pour prévenir les incendies.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	240,000	»
— — — — — révisé		199,000	»
		41,000	»
En moins au projet révisé	fr.	41,000	»

Les travaux exécutés dans ces dernières années permettent de réduire à la somme de 199,000 francs les dépenses à faire pour l'exercice 1886.

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.

BASSIN DE L'ESCAUT.

ART. 83. (82 du projet primitif) — *Escaut.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	17,000	»
— — — — — révisé		20,000	»
		3,000	»
En plus au projet révisé	fr.	3,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette somme est destinée aux travaux d'amélioration à effectuer à l'embarcadère de Steendorp. L'expérience a démontré la nécessité de renforcer immédiatement les pieux d'accostage et d'établir un triangle de garde.

La somme de 3,000 francs représente la part d'intervention de l'État dans le coût des travaux projetés.

ART. 90 (nouveau). — *Canal de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France*

Crédit demandé	fr.	3,000	»
--------------------------	-----	-------	---

Cette somme est destinée aux travaux de construction d'une passerelle tournante sur l'écluse à sas de Furnes.

La manœuvre de cette écluse ne peut s'effectuer en temps de crue que dans des conditions périlleuses pour l'agent de l'État. C'est pour éviter ces dangers que la construction d'une passerelle est demandée.

PLANTATIONS.

ART. 93 (25 du projet primitif). — *Plantations nouvelles.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	25,000	»
---	-----	--------	---

— — — — —	fr.	15,000	»
-----------	-----	--------	---

En moins au projet révisé	fr.	10,000	»
-------------------------------------	-----	--------	---

Depuis plusieurs années, le crédit de 25,000 francs présente annuellement un excédent. D'après les prévisions, la somme de 15,000 francs sera suffisante pour couvrir les dépenses résultant de plantations nouvelles à effectuer pendant l'exercice de 1886.

SECTION 4. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.

ART. 97 (95 du projet primitif). — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.*

Litt. A. — *Port d'Ostende.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	1,012,000	»
---	-----	-----------	---

Crédit demandé par le projet révisé.	fr.	1,021,000	»
--	-----	-----------	---

En plus au projet révisé	fr.	9,000	»
------------------------------------	-----	-------	---

Cette somme est destinée à couvrir les frais du déplacement des habitations des signaleurs de marée du Musoir-Est.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX

ART. 99 (97 du projet primitif). — *Côtes. — Travaux de défense des dunes entre Ostende et Middelkerke.*

Crédit demandé par le projet primitif fr.	25,000 »
Crédit demandé par le projet révisé.	30,000 »
	<hr/>
En plus au projet révisé fr.	25,000 »
	<hr/>

Cette somme est destinée à la continuation des travaux de pavement du promenoir de la grande digue de mer à Ostende.

Ces travaux sont réclamés avec instance par le concessionnaire des terrains militaires et par l'administration communale d'Ostende.

ART. 100 (art. 98 de projet révisé). — *Phares et fanaux. — Travaux secondaires d'amélioration; indemnités pour la location d'un terrain, etc.*

Crédit demandé par le projet primitif. fr.	1,000 »
— — — — — révisé	2,000 »
	<hr/>
En plus au projet révisé fr.	1,000 »
	<hr/>

Cette somme est nécessaire pour la construction d'un abri qui doit entourer le candélabre du fanal de Heyst.

SECTION VI. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.

ART. 102 (art. 100 du projet primitif). — *Traitements des ingénieurs et conducteurs des Ponts et Chaussées, frais de bureau et de déplacement.*

Crédit demandé par le projet primitif fr.	1,032,000 »
— — — — — révisé	1,007,800 »
	<hr/>
En moins au projet révisé fr.	24,200 »
	<hr/>

L'achèvement de plusieurs grandes entreprises qui ont exigé naguère la création de services spéciaux permet aujourd'hui, sans nuire à la bonne marche de l'administration, ni à la situation du personnel, de réduire de 20,800 francs le crédit de l'article 102. En outre, une somme de 2,000 francs a été transférée à l'article 119, ainsi qu'une somme de 1,400 francs à l'article 4.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 103 (art. 101 du projet primitif). — *Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergent d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des Ponts et Chaussées, frais divers des jurys d'examen, etc.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	1,130,000	»
— — — — —	—	—	—
— — — — —	—	1,098,000	»
		<hr/>	
En moins au projet révisé	fr.	52,000	»
		<hr/>	

Par les raisons exposées ci-dessus à l'article 102, une réduction de 24,780 fr. peut être réalisée.

De plus, une somme de 2,000 francs est transférée à l'article 119.

En tenant compte d'une réduction de 5,220 francs, apportée par la Chambre lors du vote du Budget, on arrive au chiffre de 52,000 francs demandé en moins au projet de Budget révisé.

Le crédit définitif peut donc être fixé à la somme de 1,098,000 francs.

SECTION 7. — SERVICE DES BÂTIMENTS CIVILS.

ART. 105 (103 du projet primitif). — *Traitements, frais de déplacement et indemnité des architectes et autres agents, frais d'habillement des gardiens des monuments.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	89,050	»
— — — — —	—	—	—
— — — — —	—	96,050	»
		<hr/>	
En plus au projet révisé.	fr.	7,000	»

L'augmentation de 7,000 francs que présente ce crédit sur celui qui figure au Budget de 1885 résulte de l'extension qu'a prise le service des bâtiments civils; plusieurs fonctionnaires et agents qui étaient attachés aux travaux de construction du nouveau Palais de Justice ont été adjoints au personnel de ce service.

CHAPITRE IX.

MINES.

SECTION 2. — PERSONNEL DU CONSEIL DES MINES.

ART. 109 (107 du projet primitif). — *Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	325,350	»
— — — — —	—	—	—
— — — — —	—	321,350	»
		<hr/>	
En moins au projet révisé.	fr.	2,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ce crédit doit être réduit d'une somme de 1,000 francs reportée à l'article 111 et d'une somme de 1,000 francs transférée à l'article 119.

ART. 111 (nouveau). — *Confection de la Carte générale des Mines.*

Crédit demandé : 11,000 francs.

Contrairement aux prévisions, le travail de la Carte générale des Mines n'a pu être terminé en 1885. Il est donc nécessaire de maintenir au Budget de 1886 une somme de 11,000 francs représentant approximativement, pour un semestre, la dépense du service, y compris le traitement alloué au Directeur général du chef de la haute surveillance de ce service et les frais de déplacements fixes des ingénieurs des mines qui y sont attachés.

CHAPITRE XII.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 119 (116 du projet primitif). — *Dépenses imprévues ; secours.*

Crédit demandé par le projet primitif.	fr.	12,900	»
— — — — —	—	18,000	»
		5,100	»
En plus au projet révisé.	fr.	5,100	»
		5,100	»

Cette somme se décompose comme suit :

A. Transfert du Budget des Finances (eaux et forêts)	fr.	100	»
B. Transfert des articles 102, 103 et 109.		5,000	»

Jusqu'à ce jour l'article 119 ne supportait que les secours accordés aux familles des fonctionnaires et employés décédés des anciens services de l'Intérieur. — A la suite d'observations formulées par la Cour des Comptes, on a reconnu la nécessité d'imputer sur cet article les secours alloués aux familles des fonctionnaires et employés des Ponts et Chaussées et des Mines.



PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances ?

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics est fixé, pour l'exercice 1886, à la somme de seize millions cinq cent soixante-quatre mille cent trente et un francs (16,564,131 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1885.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,*

Chevalier DE MOREAU.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(78)

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1886.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
<i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre	21,000	
2	Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine	618,994	
<i>Matériel.</i>			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics</i>	65,060	784,454
<i>Frais de déplacement.</i>			
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	26,400	
<i>Honoraires des avocats.</i>			
5	Honoraires des avocats du Département	25,000	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	10,800	
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés.	7,300	18,100
CHAPITRE III.			
AGRICULTURE.			
8	Indemnités pour bestiaux abattus (Une somme de 60,000 francs pourra être transférée aux articles 9 et 12, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	180,000	
9	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses	142,000	
10	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces.	113,100	
11	Traitements et indemnités des secrétaires du Conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture	11,600	
	A REPORTER. . . fr.		802,554

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	"	802,554 •
12	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles. Stations agronomiques et laboratoires agricoles. Personnel et subsides. dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxérique de Berne; encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du Bulletin de l'Agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture	195,100 "	
13	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	120,000 "	
14	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles	72,200 "	
15	Personnel du service des défrichements en Campine	17,800 "	
16	Frais relatifs aux irrigations de la Campine	6,000 "	
17	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité	102,525 "	1,823,055 •
18	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire. (Y compris 6,000 francs en charge extraordinaire.)	57,300 "	
19	Jardin botanique de l'État. Traitement du personnel	35,800 "	
20	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture	55,200 "	
21	A. Traitements, indemnités et frais de route des agronomes de l'État; frais de route de l'inspecteur de l'agriculture fr. 46,850 "		
	B. Frais des champs d'expériences 55,000 "		
	C. Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire Subsides. 75,000 "		
	-----	154,850 "	
22	Eaux et forêts. — Traitement du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau, etc.; traitements de disponibilité; dépenses diverses	440,580 "	
23	Forêts domaniales. — Travaux de culture et d'amélioration; construction et entretien des routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État	80,500 "	
24	Défrichement; reboisement; pisciculture; subsides aux communes; dépenses diverses; repeuplement des cours d'eau	24,000 "	
	A REPORTER. . . . fr.	"	2,625,609 •

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	»	2,625,600 »
CHAPITRE IV.			
INDUSTRIE.			
25	Traitement et frais de route de l'inspecteur de l'Industrie.	0,500 »	
26	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves.	55,000 »	
27	Enseignement professionnel : écoles industrielles, ateliers d'apprentissage, matériel, inspection, missions, dépenses diverses	317,100 »	
28	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses. — Personnel de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels.	21,450 »	
29	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes	21,000 »	
30	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; frais d'impressions.	3,500 »	478,650 »
31	Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1879.	3,700 »	
32	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle.	5,000 »	
<i>Musée de l'Industrie.</i>			
33	Personnel, traitements de disponibilité.	26,100 »	
34	Laboratoire du Musée; bibliothèque technique et artistique; entretien des locaux, chauffage et éclairage, menues dépenses.	18,300 »	
	A REPORTER. fr.		5,104,250 »

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	"	3,104,250 "
CHAPITRE V.			
POIDS ET MESURES.			
55	Traitement des vérificateurs; frais d'intérim et d'inspection	79,750 "	
56	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	56,000 "	127,750 "
57	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	12,000 "	
CHAPITRE VI.			
LETTRES ET SCIENCES.			
58	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la Station zoologique de Naples; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Soliau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise. Académie flamande, publication des anciens monuments de la littérature flamande, publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens États généraux; publication d'une bibliographie nationale. (Y compris 31,700 francs en chargé extraordinaire et temporaire.)	177,100 "	
59	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle; exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 ^e section stratigraphique.	188,073 "	
40	Palais des Académies. — Traitement du gardien et salaire des gens de peine; chauffage, éclairage et frais d'entretien	8,850 "	
41	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service	55,750 "	
42	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	54,400 "	
		A REPORTER. fr.	3,252,000 "

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. fr.	°	3,252,000 °
43	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général	91,900 °	
44	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	75,700 °	
45	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections	75,700 °	
46	— — matériel et acquisitions. (Y compris 47,000 francs en charge extraordinaire et temporaire)	69,550 °	919,973 °
47	Archives du royaume à Bruxelles; personnel	60,060 °	
48	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents.	8,200 °	
49	Archives de l'État dans les provinces; personnel	53,750 °	
50	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. (Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	17,200 °	
CHAPITRE VII.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
51	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses; annuité de la part de l'État dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens. (Y compris 20,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	351,750 °	
A REPORTER. fr.			4,151,982 °

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	<i>REPORT.</i> . . . fr.	"	4,131,982 "
52	Expositions générales des beaux-arts	40,000 "	
55	Palais des beaux-arts, à Bruxelles. Traitement du gardien Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien	8,850 "	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
54	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien. — Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; École des arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.	424,380 "	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>		
55	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel surveillance	35,300 "	
56	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus	93,060 "	
57	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel.	21,250 "	
58	Musée royal d'armures et d'antiquités — Matériel et acquisitions, frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique. (Y compris 5,000 francs en charge extraordinaire.)	59,400 "	
	<i>Monuments publiés.</i>		
59	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	75,000 "	1,085,995 "
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>		
60	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	86,000 "	
	A REPORTER . . . fr.		5,885,975 "

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	»	5,835,975 •
61	Commission royale des monuments. Personnel	17,950 •	
62	— — — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication.	17,200 •	
63	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	3,000 •	
64	Rédaction et publication du Bulletin des commissions d'art et d'archéologie.	7,500 •	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>		
65	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	160,060 •	
66	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	70,358 •	
67	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	55,726 •	
68	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. Conseil de perfectionnement des études musicales. (Y compris 11,000 francs en charge extraordinaire) (Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 67 à l'art. 53 du Budget).	173,000 •	
	CHAPITRE VIII.		
	PONTS ET CHAUSSÉES. — BÂTIMENTS CIVILS.		
	SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.		
69	Entretien de routes et de pères publics, amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsides	5,670,000 •	
70	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	41,000 •	
	A REPORTER. . . fr.		5,835,975 •

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT, fr.	"	5,835,975 "
	SECTION 2. — Bâtiments civils.		
71	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques, etc. (charge extraordinaire)	650,000 "	
72	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils; établissement de paratonnerres achat d'appareils extincteurs d'incendie et travaux divers pour prévenir les incendies (charge extraordinaire)	120,000 "	
	SECTION 5. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.		
75	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	2,012,800 "	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.		
	<i>Bassin de la Meuse.</i>		
74	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	70,000 "	
75	Rivière et canal de l'Ourthe	15,000 "	
76	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé	40,000 "	
77	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc	6,000 "	
78	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	5,000 "	
79	— d'embranchement vers le camp de Beverloo	2,500 "	
80	— — vers Hasselt	6,000 "	
81	Sambre canalisée.	16,000 "	
82	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements	5,000 "	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>		
83	Escaut	20,000 "	
84	Canal de Mons à Condé.	0,000 "	
85	— de Pommerœul à Antoing.	4,600 "	
86	Lys	5,000 "	
87	Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord	500 "	
88	— de Roulers à la Lys.	3,000 "	
89	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand	3,000 "	
90	— de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France	3,000 "	
91	— de Gand à Terneuzen	15,500 "	
	À REPORTER. fr.		5,835,975 "

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	5,835,975 •
92	Durme	2,000 •	
93	Rupel	6,000 •	
94	Dyle et Démer	5,000 •	
	<i>Plantations.</i>		
95	Plantations nouvelles	15,000 •	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>		
96	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	50,000 •	
	SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.		10,242,750
97	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	1,021,000 •	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.		
98	Port de Nieuport	20,000 •	
99	Côtes	50,000 •	
100	Phares et fanaux	2,000 •	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.		
101	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier, etc.	75,000 •	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées.		
102	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements	1,007,800 •	
103	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen.	1,008,000 •	
104	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	25,000 •	
	A REPORTER fr.		16,078,725 •

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	10,078,725 •
	SECTION 7. — Service des bâtiments civils.		
105	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents. Frais d'habillement des gardiens de monuments.	96,050 •	
106	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage des bureaux, menues dépenses; frais d'adjudications	8,000 •	
	CHAPITRE IX.		
	MINES.		
	SECTION 1^{re}. — Personnel du Conseil des mines.		
107	Personnel du Conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement.	52,000 •	
108	Matériel.	640 •	
	SECTION 2. — Personnel du corps des mines.		
109	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	521,550 •	
110	Frais des jurys d'examen du Conseil de perfectionnement et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines.	10,000 •	
111	Confection de la Carte générale des mines	11,000 •	426,990 •
	SECTION 3. — Caisses de prévoyance.		
112	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses.	45,000 •	
	SECTION 4. — Impressions, etc.		
113	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	7,000 •	
	CHAPITRE X.		
	SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.		
114	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	500 •	
	A REPORTER. fr.		16,505,715 •

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. . . . fr.	•	16,505,715 •
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.		
115	Frais de route et de séjour.	300 •	10,200 •
116	Publication du <i>Recueil</i> , rémunérations d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.	7,900 •	
	SECTION 3. — Commission consultative des machines à vapeur.		
117	Frais de route et de séjour; matériel, etc.	1,500 •	
	CHAPITRE XI.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
118	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée à l'art. 2. Personnel.)	30,216 •	30,216 •
	CHAPITRE XII.		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
119	Dépenses imprévues non libellées au Budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse.	18,000 •	18,000 •
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS. fr.		16,564,151 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1885.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,*
Chevalier **DE MOREAU.**

Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

(90)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1886.



BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																		
CHAPITRE 1^{er}.																																				
ADMINISTRATION CENTRALE.																																				
<i>Personnel.</i>																																				
1	a.	Traitement du Ministre																																		
	a.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine, du secrétariat gé- néral, des administrations de l'agriculture, de l'industrie et des beaux-arts 300,600 »																																		
	b.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de la direction générale des ponts et chaussées 275,469 »																																		
	c.	— idem de la direction générale des mines 44,925 »																																		
2		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TAUX des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>12,000</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9,000 à 12,000</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>7,000 à 8,000</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>5,500 à 9,000</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>5,500 à 7,000</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>4,200 à 5,000</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>2,700 à 5,000</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>2,900 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>59</td> <td>1,100 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>1,000 à 2,600</td> </tr> <tr> <td>14</td> <td>1,000 à 1,500</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>925 à 2,000</td> </tr> <tr> <td>24</td> <td>1,100 à 2,500</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>600 à 1,500</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>1,080 à 1,200</td> </tr> <tr> <td>14</td> <td>600 à 800</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	1	12,000	9	9,000 à 12,000	4	7,000 à 8,000	6	5,500 à 9,000	10	5,500 à 7,000	11	4,200 à 5,000	8	2,700 à 5,000	2	2,900 à 4,000	59	1,100 à 4,000	20	1,000 à 2,600	14	1,000 à 1,500	7	925 à 2,000	24	1,100 à 2,500	5	600 à 1,500	10	1,080 à 1,200	14	600 à 800
NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.																																			
1	12,000																																			
9	9,000 à 12,000																																			
4	7,000 à 8,000																																			
6	5,500 à 9,000																																			
10	5,500 à 7,000																																			
11	4,200 à 5,000																																			
8	2,700 à 5,000																																			
2	2,900 à 4,000																																			
59	1,100 à 4,000																																			
20	1,000 à 2,600																																			
14	1,000 à 1,500																																			
7	925 à 2,000																																			
24	1,100 à 2,500																																			
5	600 à 1,500																																			
10	1,080 à 1,200																																			
14	600 à 800																																			
		<i>Matériel.</i>																																		
	a.	Fournitures de bureau, impressions, papier 27,660 »																																		
	b.	Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux 26,900 »																																		
	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux 20,500 »																																		
3	d.	Souscription au <i>Bulletin du Ministère</i> , achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux 13,000 »																																		
	e.	Menues dépenses 5,000 »																																		
		<i>Frais de déplacement.</i>																																		
4		Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires																																		
		<i>Honoraires des avocats.</i>																																		
5		Honoraires des avocats du Département																																		
TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}. fr.																																				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
618,994 »	601,794 »	17,200 »	»	594,114 »	»	
95,060 »	95,060 »	»	»	98,500 »	»	
26,400 »	25,000 »	1,400 »	»	50,300 »	»	
25,000 »	25,000 »	»	»	30,000 »	»	
784,454 »	765,854 »	18,600 »	»	»	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
6	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
7	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veufs et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
AGRICULTURE.		
8	»	Indemnités pour bestiaux abattus.
9	»	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses
10	»	Amélioration des races d'animaux domestiques; subsides aux provinces.
11	»	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture
	a.	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture fr. 13,000 »
	b.	Subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles 130,000 »
	c.	Stations agronomiques et laboratoires agricoles. — Subsides. 13,000 »
12	d.	— — — — — Traitement du personnel 25,000 »
	e.	Dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxérique de Berne 2,000 »
	f.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de mission ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture 40,100 »
		À REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
40,800	40,800	»	»	40,000	»	
7,300	7,300	»	»	7,000	»	
48,100	48,100	»	»	47,000	»	
a) 180,000	230,000	»	50,000	250,000	125,026	a) Une somme de 60,000 francs pourra être transférée aux articles 9 et 12, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.
142,000	162,000	»	20,000	162,000	151,975	
115,100	101,500	14,600	»	101,500	97,549	
11,600	11,600	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
195,100	178,100	15,000	»	201,700	311,887	
659,800	683,200	26,000	70,000	715,200	686,237	»

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.																																																																									
13	a.		Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État: Traitement de disponibilité.																																																																									
		<i>Institut agricole. — Personnel.</i>																																																																										
			<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="973 660 1045 728">NOMBRE d'agents.</th> <th data-bbox="1061 660 1204 728">TRAITEMENT par an.</th> <th data-bbox="1236 683 1332 705">CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>6,500 à 7,500</td> <td>7,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>6,000 à 7,000</td> <td>6,500</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>5,500 à 6,500</td> <td>36,000</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>"</td> <td>2,700</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>2,500 à 3,500</td> <td>15,500</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>3,000 à 4,000</td> <td>3,500</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,000 à 3,000</td> <td>3,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,000 à 2,500</td> <td>2,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,000 à 3,000</td> <td>2,000</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>1,600 à 2,000</td> <td>4,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,200 à 1,600</td> <td>1,600</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>1,100 à 1,500</td> <td>5,200</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>"</td> <td>2,500</td> </tr> <tr> <td>25</td> <td></td> <td>89,500</td> </tr> <tr> <td colspan="3" data-bbox="598 1086 901 1120" style="text-align: center;"><i>École d'horticulture de Vilvorde.</i></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>5,000</td> <td>5,000</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>800 à 1,400</td> <td>6,500</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>2,000 à 2,400</td> <td>4,400</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>"</td> <td>1,000</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td></td> <td>16,900</td> </tr> <tr> <td colspan="3" data-bbox="598 1276 869 1310" style="text-align: center;"><i>École d'horticulture de Gand.</i></td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>500 à 5 300</td> <td>10,000</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td></td> <td>10,000</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.	1	6,500 à 7,500	7,000	1	6,000 à 7,000	6,500	6	5,500 à 6,500	36,000	"	"	2,700	4	2,500 à 3,500	15,500	1	3,000 à 4,000	3,500	1	2,000 à 3,000	3,000	1	2,000 à 2,500	2,000	1	2,000 à 3,000	2,000	2	1,600 à 2,000	4,000	1	1,200 à 1,600	1,600	4	1,100 à 1,500	5,200	"	"	2,500	25		89,500	<i>École d'horticulture de Vilvorde.</i>			1	5,000	5,000	6	800 à 1,400	6,500	2	2,000 à 2,400	4,400	1	"	1,000	10		16,900	<i>École d'horticulture de Gand.</i>			5	500 à 5 300	10,000	5		10,000	
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.																																																																										
1	6,500 à 7,500	7,000																																																																										
1	6,000 à 7,000	6,500																																																																										
6	5,500 à 6,500	36,000																																																																										
"	"	2,700																																																																										
4	2,500 à 3,500	15,500																																																																										
1	3,000 à 4,000	3,500																																																																										
1	2,000 à 3,000	3,000																																																																										
1	2,000 à 2,500	2,000																																																																										
1	2,000 à 3,000	2,000																																																																										
2	1,600 à 2,000	4,000																																																																										
1	1,200 à 1,600	1,600																																																																										
4	1,100 à 1,500	5,200																																																																										
"	"	2,500																																																																										
25		89,500																																																																										
<i>École d'horticulture de Vilvorde.</i>																																																																												
1	5,000	5,000																																																																										
6	800 à 1,400	6,500																																																																										
2	2,000 à 2,400	4,400																																																																										
1	"	1,000																																																																										
10		16,900																																																																										
<i>École d'horticulture de Gand.</i>																																																																												
5	500 à 5 300	10,000																																																																										
5		10,000																																																																										
14	"	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses.																																																																										
15	"	Service des défrichements en Campine. — Personnel. — Traitements :																																																																										
			<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="1133 1612 1204 1680">NOMBRE d'agents.</th> <th data-bbox="1236 1612 1348 1680">TRAITEMENT annuel.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>8,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,800</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>6,800</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>1,200</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>17,800</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	1	8,000	1	1,800	5	6,800	"	1,200	7	17,800																																																													
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																																																																											
1	8,000																																																																											
1	1,800																																																																											
5	6,800																																																																											
"	1,200																																																																											
7	17,800																																																																											
			A REPORTER. fr.																																																																									

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
639,800	683,200	26,600	70,000	715,200	686,237	
120,000	116,400	3,600	"	119,100	108,533	
72,200	102,200	"	30,000	108,700	109,397	
(a) 17,800	17,800	"	"	20,800	20,792	a) Charge extraordinaire et temporaire.
849,800	919,600	30,200	100,000	963,800	924,759	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																						
		Report. fr.																																																																						
16	»	Mesures relatives aux défrichements et au boisement, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers																																																																						
17	»	École vétérinaire de l'État. — Personnel. — Frais de la commission de surveillance. — Traitement de disponibilité :																																																																						
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENT par an.</th> <th>CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeur</td> <td>1</td> <td>6,500 à 7,500</td> <td>7,500</td> </tr> <tr> <td>Professeurs</td> <td>8</td> <td>5,500 à 6,500 4,000 à 5,000</td> <td>41,000</td> </tr> <tr> <td>Aumônier</td> <td>1</td> <td>1,800 à 2,200</td> <td>2,200</td> </tr> <tr> <td>Chargés de cours</td> <td>2</td> <td>"</td> <td>5,000</td> </tr> <tr> <td>Répétiteurs</td> <td>4</td> <td>2,500 à 3,500</td> <td>15,500</td> </tr> <tr> <td>Régisseur</td> <td>1</td> <td>3,000 à 4,000</td> <td>4,000</td> </tr> <tr> <td>Médecin</td> <td>1</td> <td>1,000</td> <td>1,000</td> </tr> <tr> <td>Commis aux écritures</td> <td>1</td> <td>2,000 à 2,400</td> <td>2,400</td> </tr> <tr> <td>Maître d'études-bibliothécaire</td> <td>1</td> <td>2,000 à 2,400</td> <td>2,000</td> </tr> <tr> <td>Surveillants</td> <td>2</td> <td>1,600 à 2,000</td> <td>5,600</td> </tr> <tr> <td>Aide-préparateur de chimie</td> <td>1</td> <td>1,500 à 1,500</td> <td>1,400</td> </tr> <tr> <td>Maréchal ferrant</td> <td>1</td> <td>1,200 à 1,500</td> <td>1,500</td> </tr> <tr> <td>Palefrenier-chef</td> <td>1</td> <td>1,500 à 1,500</td> <td>1,500</td> </tr> <tr> <td>Garçons de laboratoire et jardinier</td> <td>4</td> <td>1,200 à 1,400</td> <td>6,700</td> </tr> <tr> <td>Concierge. — Gens de service et palefreniers</td> <td>8</td> <td>1,100 à 1,500</td> <td>8,600</td> </tr> <tr> <td>Commission de surveillance et indemnités pour travail extraordinaire.</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>2,625</td> </tr> </tbody> </table>				NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.	Directeur	1	6,500 à 7,500	7,500	Professeurs	8	5,500 à 6,500 4,000 à 5,000	41,000	Aumônier	1	1,800 à 2,200	2,200	Chargés de cours	2	"	5,000	Répétiteurs	4	2,500 à 3,500	15,500	Régisseur	1	3,000 à 4,000	4,000	Médecin	1	1,000	1,000	Commis aux écritures	1	2,000 à 2,400	2,400	Maître d'études-bibliothécaire	1	2,000 à 2,400	2,000	Surveillants	2	1,600 à 2,000	5,600	Aide-préparateur de chimie	1	1,500 à 1,500	1,400	Maréchal ferrant	1	1,200 à 1,500	1,500	Palefrenier-chef	1	1,500 à 1,500	1,500	Garçons de laboratoire et jardinier	4	1,200 à 1,400	6,700	Concierge. — Gens de service et palefreniers	8	1,100 à 1,500	8,600	Commission de surveillance et indemnités pour travail extraordinaire.	"	"	2,625
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.																																																																					
Directeur	1	6,500 à 7,500	7,500																																																																					
Professeurs	8	5,500 à 6,500 4,000 à 5,000	41,000																																																																					
Aumônier	1	1,800 à 2,200	2,200																																																																					
Chargés de cours	2	"	5,000																																																																					
Répétiteurs	4	2,500 à 3,500	15,500																																																																					
Régisseur	1	3,000 à 4,000	4,000																																																																					
Médecin	1	1,000	1,000																																																																					
Commis aux écritures	1	2,000 à 2,400	2,400																																																																					
Maître d'études-bibliothécaire	1	2,000 à 2,400	2,000																																																																					
Surveillants	2	1,600 à 2,000	5,600																																																																					
Aide-préparateur de chimie	1	1,500 à 1,500	1,400																																																																					
Maréchal ferrant	1	1,200 à 1,500	1,500																																																																					
Palefrenier-chef	1	1,500 à 1,500	1,500																																																																					
Garçons de laboratoire et jardinier	4	1,200 à 1,400	6,700																																																																					
Concierge. — Gens de service et palefreniers	8	1,100 à 1,500	8,600																																																																					
Commission de surveillance et indemnités pour travail extraordinaire.	"	"	2,625																																																																					
18	a.	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses fr.	51,800	»																																																																				
	b.	Jury vétérinaire.	6,000	»																																																																				
19	»	Jardin botanique de l'État. Traitement du personnel																																																																						
20	»	Jardin botanique de l'État. Dépense de matériel et de culture																																																																						
21	a.	Traitements, indemnités et frais de route des agronomes de l'État, frais de route de l'inspecteur de l'agriculture fr.	46,850	»																																																																				
	b.	Frais des champs d'expériences	53,000	»																																																																				
	c.	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire. — Subsidés	75,000	»																																																																				
22	a.	Eaux et forêts. — Traitement du personnel :																																																																						
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENT.</th> <th>CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteurs</td> <td>11</td> <td>4,800 à 6,000</td> <td>59,400</td> </tr> <tr> <td>Sous-inspecteurs</td> <td>5</td> <td>5,800</td> <td>11,400</td> </tr> <tr> <td>Gardes généraux</td> <td>26</td> <td>2,400 à 3,200</td> <td>69,600</td> </tr> <tr> <td>Gardes généraux adjoints</td> <td>indéterminé.</td> <td>2,000</td> <td>9,000</td> </tr> <tr> <td>Aspirants forestiers (boursiers).</td> <td>2</td> <td>1,500</td> <td>5,000</td> </tr> <tr> <td>Brigadiers sédentaires (commis d'inspection)</td> <td>9</td> <td>1,000 à 1,200</td> <td>9,000</td> </tr> <tr> <td>Id. sans triage des forêts et de la pêche</td> <td>9</td> <td>1,000 à 1,485</td> <td>9,885</td> </tr> <tr> <td>Id. avec id id</td> <td>53</td> <td>900 à 1,000</td> <td>50,600</td> </tr> <tr> <td>Gardes des forêts et de la pêche</td> <td>519</td> <td>50 à 900</td> <td>244,350</td> </tr> </tbody> </table>				NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT.	CHARGES.	Inspecteurs	11	4,800 à 6,000	59,400	Sous-inspecteurs	5	5,800	11,400	Gardes généraux	26	2,400 à 3,200	69,600	Gardes généraux adjoints	indéterminé.	2,000	9,000	Aspirants forestiers (boursiers).	2	1,500	5,000	Brigadiers sédentaires (commis d'inspection)	9	1,000 à 1,200	9,000	Id. sans triage des forêts et de la pêche	9	1,000 à 1,485	9,885	Id. avec id id	53	900 à 1,000	50,600	Gardes des forêts et de la pêche	519	50 à 900	244,350																												
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT.	CHARGES.																																																																					
Inspecteurs	11	4,800 à 6,000	59,400																																																																					
Sous-inspecteurs	5	5,800	11,400																																																																					
Gardes généraux	26	2,400 à 3,200	69,600																																																																					
Gardes généraux adjoints	indéterminé.	2,000	9,000																																																																					
Aspirants forestiers (boursiers).	2	1,500	5,000																																																																					
Brigadiers sédentaires (commis d'inspection)	9	1,000 à 1,200	9,000																																																																					
Id. sans triage des forêts et de la pêche	9	1,000 à 1,485	9,885																																																																					
Id. avec id id	53	900 à 1,000	50,600																																																																					
Gardes des forêts et de la pêche	519	50 à 900	244,350																																																																					
		A REPORTER. fr.																																																																						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
849,800 »	919,600 »	30,200 »	100,000 »	963,800 »	924,759 »	
a) 6,000 »	6,000 »	»	»	20,000 »	19,994 »	a) Charge extraordinaire.
102,525 »	102,525 »	»	»	105,325 »	95,335 »	
b) 57,800 »	57,800 »	»	»	57,800 »	57,791 »	b) Y compris une somme de 6,000 francs en charge extraordinaire.
33,800 »	31,200 »	2,600 »	»	82,400 »	88,399 »	
55,200 »	55,200 »	»	»			
154,850 »	64,000 »	90,850 »	»	»	»	
1,259,975 »	1,236,325 »	123,650 »	100,000 »	1,229,325 »	1,186,278 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA les dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
22	b.	Indemnités de déplacement et de bureau des inspecteurs en province . . .	9,000 »
	c.	Id. id. id. des chefs de cantonnement. . . .	1,500 »
	d.	Id. de frais de route et de séjour aux membres des commissions d'études, d'aménagement et de reboisement	6,000 »
	e.	Indemnités de résidence, de frais de route pour travaux extraordinaires, ma- ladies, intérim, etc.	25,000 »
	f.	Indemnité à l'agent chargé du cours des gardes	600 »
	g.	Armement et équipement	1,300 »
	h.	Traitements de disponibilité	»
	i.	Dépenses diverses	1,365 »
	<i>Forêts domaniales.</i>		
23	a.	Travaux de culture et d'amélioration	56,000 »
	b.	Construction et entretien de maisons forestières	5,000 »
	c.	Id. id. de routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État.	25,000 »
	d.	Arpentage des coupes	3,500 »
<i>Défrichement. — Reboisement. — Pisciculture.</i>			
24	a.	Subsides aux communes pour reboisement de terrains incultes. — Dépenses diverses	13,000 »
	b.	Repeuplement des cours d'eau	11,000 »
TOTAL DU CHAPITRE. . . . fr.			
CHAPITRE IV.			
INDUSTRIE.			
25	a.	Traitement de l'inspecteur de l'industrie	7,000 »
	b.	Frais de route	2,500 »
26	a.	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Dépenses diverses.	50,000 »
	b.	Bourses d'études aux élèves	5,000 »
A REPORTER. . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1880.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,259,975	1,256,325	423,650	100,000	»	»	
449,580	424,580	28,000	»	»	»	
89,300	107,800	»	18,000	»	»	
24,000	a) 54,000	»	10,000	»	»	a) Cette somme provient des parties de crédit retranchés des articles 12, 15 et 16.
1,823,055	1,799,405	151,650	128,000	»	»	
AUGMENTATION . . . fr.		25,650				
9,500	9,500	»	»	9,500	7,000	
55,000	55,000	»	»	55,000	51,690	
64,500	64,500	»	»	64,500	58,690	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LISTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																	
		REPORT. fr.																																	
27	a.	Enseignement professionnel. -- Ecoles industrielles. -- Subsidés. -- Matériel. -- Missions. - Dépenses diverses 262,100 »																																	
	b.	Traitement de l'inspecteur 3,000 »																																	
	c.	Enseignement professionnel. -- Ateliers d'apprentissage. 50,000 »																																	
28	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'éco- nomie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses 17,950 »																																	
	b.	Personnel de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels . . . 3,500 »																																	
29	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes. 20 agents (L'indemnité est fixée d'après l'importance des ressorts et la moyenne des affaires traitées par les titulaires.)																																	
50	»	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> , frais d'impression.																																	
51	»	Marques de fabrique et de commerce. Frais de publication du recueil des marques. Frais d'im- pression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 1 ^{er} avril 1879																																	
52	»	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 5 juillet 1884																																	
55	»	Musée de l'industrie. -- Personnel; traitement de disponibilité :																																	
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th data-bbox="954 1211 1023 1267">NOMBRE d'agents.</th> <th data-bbox="1050 1227 1214 1249">TRAITEMENT PAR AN.</th> <th data-bbox="1257 1227 1326 1249">CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>6,000 à 8,000</td> <td>8,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>" "</td> <td>1,500</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>3,000 à 4,000</td> <td>4,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,500 à 1,800</td> <td>1,500</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>3,000 à 4,000</td> <td>4,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,600 à 2,000</td> <td>2,000</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>1,100 à 1,500</td> <td>2,400</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,000 à 1,400</td> <td>1,400</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,100 à 1,500</td> <td>1,500</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td></td> <td>26,100</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT PAR AN.	CHARGES.	1	6,000 à 8,000	8,000	1	" "	1,500	1	3,000 à 4,000	4,000	1	1,500 à 1,800	1,500	1	3,000 à 4,000	4,000	1	1,600 à 2,000	2,000	2	1,100 à 1,500	2,400	1	1,000 à 1,400	1,400	1	1,100 à 1,500	1,500	10		26,100
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT PAR AN.	CHARGES.																																	
1	6,000 à 8,000	8,000																																	
1	" "	1,500																																	
1	3,000 à 4,000	4,000																																	
1	1,500 à 1,800	1,500																																	
1	3,000 à 4,000	4,000																																	
1	1,600 à 2,000	2,000																																	
2	1,100 à 1,500	2,400																																	
1	1,000 à 1,400	1,400																																	
1	1,100 à 1,500	1,500																																	
10		26,100																																	
54	a.	Laboratoire du Musée fr. 7,000 »																																	
	b.	Bibliothèque technique et artistique 7,000 »																																	
	c.	Entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses 4,300 »																																	
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.																																	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
64,500	64,500	»	»	64,500	58,690	
317,100	318,900	»	1,800	318,900	318,184	
21,450	21,450	»	»	21,450	30,574	
21,000	21,000	»	»	21,000	18,525	
3,500	8,000	»	4,500	8,000	7,859	
3,700	6,000	»	2,300	6,000	7,110	
3,000	3,000	»	»	»	»	
26,100	27,500	»	1,200	27,500	23,707	
18,500	18,300	»	»	24,300	24,500	
478,650	488,450	»	9,800	491,450	490,949	
DIMINUTION. . fr.		9,800				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
79,750	79,750	»	»	79,750	79,648	
56,000	56,000	»	»	56,000	52,900	
12,000	12,000	»	»	12,000	9,999	
127,750	127,750	»	»	127,750	122,547	
a) 177,100	162,700	14,400	»	162,700	155,102	a) Y compris 51,700 francs de charges temporaires à savoir : 6,000 francs du litt. u et les crédits des litt. g, h, i et j.
177,100	162,700	14,400	»	162,700	155,102	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			REPORT. fr.
	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. Examen et jugement des concours de la fondation De Keyn.	69,073 »
	b.	Publication d'une collection des grands écrivains du pays	5,000 »
39	c.	Publication des Chroniques belges inédites; rédaction et publication de la Table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique	20,000 »
	d.	Publication d'une biographie nationale	8,000 »
	e.	Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle.	6,000 »
	f.	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 ^e . Section stratigraphique	80,000 »
40	»	Palais des Académies : traitement du gardien; salaire des gens de peine; chauffage, éclairage et frais d'entretien	
41	»	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.	
42	»	— — — — — frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	
43	»	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général.	
44	»	— — — — — matériel et acquisitions	
45	»	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections.	
46	»	— — — — — matériel et acquisitions	
47	»	Archives du royaume à Bruxelles; personnel	
48	»	— — — — — matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents.	
49	»	Archives de l'État dans les provinces; personnel	
		A REPORTER	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1883.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
177,100 »	162,700 »	14,400 »	»	162,700 »	155,102 »	
188,073 »	200,000 »	»	11,927 »	223,284 »	186,043 »	
8,850 »	8,850 »	»	»	8,850 »	8,850 »	
55,750 »	51,000 »	4,750 »	»	58,600 »	54,986 »	
54,400 »	54,400 »	»	»	26,900 »	58,323 »	
91,900 »	91,900 »	»	»	89,100 »	87,100 »	
75,700 »	75,700 »	»	»	75,700 »	85,045 »	
75,700 »	75,700 »	»	»	71,800 »	71,789 »	
a) 69,550 »	77,650 »	»	8,300 »	77,650 »	87,650 »	a) Dont 87,000 francs de charge extraordi- naire.
60,000 »	60,000 »	»	»	64,700 »	60,166 »	
8,200 »	8,200 »	»	»	8,200 »	8,199 »	
59,750 »	59,750 »	»	»	59,450 »	56,249 »	
902,773 »	903,850 »	19,150 »	20,227 »	928,934 »	899,504 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
50	a.	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives.	3,200 »
	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de Gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc.	8,000 »
	c.	Inspection des archives communales.	6,000 »
	»	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État (pour mémoire).	
		TOTAL DU CHAPITRE VI fr.
CHAPITRE VII.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques (1).</i>			
81	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art, encouragements à la peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés.	238,000 »
	b.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique.	16,000 »
	c.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragements pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu.	15,000 »
	d.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge.	60,000 »
	e.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés.	9,000 »
	f.	Frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses.	18,250 »
	g.	Septième annuité de la part de l'État dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens.	1,500 »
52	»	Expositions générales des beaux-arts.	
53	»	Palais des beaux-arts à Bruxelles — Traitement du gardien. — Frais de chauffage, d'éclairage et entretien des locaux.	
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
902,775	905,850	19,150	20,227	928,954	899,504	
a) 17,200	17,200	»	»	22,200	17,196	a) Dont 8,000 francs de charge extraordinaire.
»	5,500	»	5,500	5,500	5,500	
919,973	924,550	19,150	25,727	954,654	920,200	
DIMINUTION . . . fr.		4,577				
b) 531,750	551,750	»	»	561,750	598,958	b) Cette somme comprend, à titre de charge extraordinaire, 20,000 francs du litt. a et le crédit du litt. g.
40,000	40,000	»	»	60,000	58,500	
8,850	8,850	»	»	8,850	6,162	
400,600	400,600	»	»	450,600	463,600	

(1) Annexe n° 1.

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>
54	a.	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le Musée ancien
	b.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; École des Arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisition de modèles, médailles et livres destinés aux académies et écoles de dessin. — Inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin fr. 250,000 »
	c.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études 10,000 »
	d.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats. 20,000 »
	e.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses 32,000 »
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture. Musée Wiertz.</i>
55	a.	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel 21,325 »
	b.	Musée moderne. — Surveillance 7,475 »
	c.	Musée Wiertz. — Frais de surveillance et traitement du conservateur 6,500 »
56	a.	Musée royal de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions; frais d'impression du catalogue. 86,575 »
	b.	Musée moderne. — Conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus. 3,035 »
	c.	Musée Wiertz. — Matériel et frais d'entretien. 3,450 »
57	»	Musée royal d'armures et d'antiquités; personnel
58	»	— — — matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique
		<i>Monuments publics (1).</i>
59	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
400,600 »	400,600 »	»	»	430,600 »	465,600 »	
424,589 »	424,589 »	»	»	405,285 »	553,089 »	
35,500 »	35,300 »	»	»	55,300 »	37,552 »	
93,060 »	93,060 »	»	»	145,544 »	93,060 »	
21,250 »	21,250 »	»	»	21,250 »	20,600 »	
a) 39,400 »	39,400 »	»	»	59,400 »	49,264 »	a) Dont 5,000 francs de charge extraordinaire.
75,000 »	75,000 »	»	»	75,000 »	72,485 »	
1,089,199 »	1,089,199 »	»	»	1,152,379 »	1,091,630 »	

(1) Voir annexe n° 2.

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTEHA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			REPORT. fr.
<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>			
60	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments.	74,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique.	12,000 »
61	»	Commission royale des monuments. — Personnel	
	a.	Id. Jetons de présence des membres de cette commission	6,200 »
62	b.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs	8,500 »
	c.	Id. Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication	2,500 »
63	»	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission	
64	»	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie	
<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>			
65	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique	
66	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	
67	»	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales; inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique; dépenses diverses	115,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et des autres écoles de musique	13,000 »
68	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés; publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale et pension des lauréats de ces concours; dépenses diverses	44,000 »
	d.	Conseil de perfectionnement des études musicales.	3,000 »
(Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 68 à l'art. 54 du Budget.)			
TOTAL DU CHAPITRE VII.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
1,089,199	1,089,199	»	»	1,152,579	1,091,630	»
86,000	86,000	»	»	116,800	115,943 59	»
17,950	17,950	»	»	53,650	36,520	»
17,200	17,200	»	»			
3,000	3,000	»	»	6,000	553	»
7,500	7,500	»	»	7,500	5,470	»
160,060	168,060	»	8,000	168,060	151,660	»
76,358	76,358	»	»	76,358	74,008	»
55,726	55,726	»	»	52,126	51,626	»
a) 173,000	173,000	»	»	154,000	168,486	»
4,683,993	4,691,993	»	8,000	4,736,073	4,693,926	»
DIMINUTION. . fr.		8,000				

(a) Dont 11,000 francs de charge extraordinaire. (Publication des œuvres des anciens musiciens belges.)

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
PONTS ET CHAUSSÉES. — BÂTIMENTS CIVILS.		
PREMIÈRE SECTION.		
PONTS ET CHAUSSÉES.		
	a.	Entretien ordinaire des routes et de parcs publics, entretien de nouvelles sections en 1886 fr. 2,700,000
69	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc. 400,000
	c.	Travaux de construction et rectification de routes; allocation de subsides 370,000
70	»	Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans le prix d'adjudication des baux d'entretien des routes
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION.		
DEUXIÈME SECTION.		
BÂTIMENTS CIVILS.		
71	»	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achats de meubles, établissement et entretien de squares, acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les fêtes et cérémonies publiques, etc fr.
72	»	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils; établissement de paratonnerres, achat d'appareils extincteurs d'incendie et travaux divers pour prévenir les incendies
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
3,670,000	3,670,000	»	»	4,500,000	4,598,228 »	
41,000	41,000	»	»	41,000	40,991 »	
3,711,000	3,711,000	»	»	4,341,000	4,639,219 »	
630,000	600,000	30,000	»	600,000	599,748 »	
(a) 199,000	284,000	»	55,000	370,000	309,872 »	(a) Cette somme concerne uniquement des charges extraordinaires et temporaires.
829,000	854,000	30,000	55,000	970,000	909,620 »	
DIMINUTION. . fr.		25,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1886

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES FOLDERS.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation.</i>		
BASSIN DE LA MEUSE.		
a.		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. fr. 509,600 »
b.		Rivière et canal de l'Ourthe. 79,000 »
c.		Gileppe 1,000 »
d.		Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé 96,000 »
e.		— de Maestricht à Bois-le-Duc. 60,000 »
f.		— de jonction de la Meuse à l'Escaut. 160,800 »
g.		— d'embranchement vers le camp de Beverloo 8,000 »
h.		— — vers Hasselt. 26,000 »
i.		— — vers Turnhout 7,800 »
j.		— de Turnhout à Anvers, par S ^t -Job in 't Goor. 19,500 »
k.		Sambre canalisée 156,600 »
l.		Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements 140,000 »
BASSIN DE L'ESCAUT.		
m.		Escaut dans les provinces de Hainaut, de la Flandre orientale et d'Anvers 127,300 »
n.		Canal de Mons à Condé 54,200 »
o.		— de Pommerœul à Antoing 50,700 »
p.		Lys 76,000 »
q.		Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord 154,000 »
r.		— de Roulers à la Lys 15,000 »
s.		— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand 186,700 »
t.		— d'écoulement des eaux du sud de Bruges. 17,000 »
u.		— de Plasschendaale, à Nieuport 7,500 »
v.		— de Nieuport, par Furnes, vers la frontière de France et canal d'écoulement dit de <i>Langeleed</i> 16,000 »
w.		— de Gand à Terneuzen. 99,200 »
x.		— de Selzaete à la mer du Nord 94,500 »
y.		Canaux le Moervaert et la Zuidbeule 5,000 »
z.		Durme 2,400 »
a'		Dendre 4,500 »
b'		Rupel. 11,500 »
c'		Senne. 6,500 »
d'		Dyle et Demer 50,800 »
e'		Petite Nèthe canalisée 20,000 »
f'		Grande Nèthe et Nèthe inférieure 14,500 »
BASSIN DE L'YSER.		
g'		Yser 16,000 »
		A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de l'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,012,800	2,040,650	»	27,850	2,128,300	1,885,473	
2,012,800	2,040,650	»	27,850	2,128,300	1,885,473	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières et des bacs et bateaux de passage.</i>
		BASSIN DE LA MEUSE.
		<i>Meuse.</i>
		PROVINCE DE NAMUR.
		1° Travaux divers d'amélioration consistant notamment en perrés, pavage des chemins de halage aux endroits les plus menacés par les crues; enlèvements de jetées qui gênent la navigation; éta- blissement de pieux d'amarre, etc fr. 30,000 »
		PROVINCE DE LIÈGE.
74		2° Travaux divers d'amélioration consistant notamment en empierrement de che- mins de halage, construction de rampes d'abordage, de perrés; établissement de pieux d'amarre, garde-corps, etc. 30,000 »
		PROVINCE DE LIMBOURG.
		5° Travaux d'amélioration à exécuter à frais communs avec les Pays-Bas; amélio- ration de chemins de halage, bermes et travaux divers d'amélioration 10,000 »
		<i>Rivière et canal de l'Ourthe.</i>
75		Travaux de consolidation des berges et du chemin de halage, de construction de perrés destinés à empêcher les dégradations par les eaux des crues et travaux secondaires d'amélioration
		<i>Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.</i>
76		Travaux de perrés pour la défense des berges du canal sur la partie néerlandaise contre l'action des vagues des bateaux à vapeur; assainissement des maisons éclusières et pontonnières et travaux secondaires d'amélioration
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>
77		Travaux divers d'amélioration consistant notamment dans la consolidation des contre-digues
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. (1^{re} section.)</i>
78		Travaux divers d'amélioration consistant notamment dans la consolidation des contre-digues
		A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1883.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
2,012,800 »	2,040,650 »	»	27,850 »	2,128,500 »	1,885,475 »	
70,000 »	75,000 »	»	5,000 »	122,000 »	58,825 »	
15,000 »	15,000 »	»	»	15,000 »	7,545 »	
40,000 »	35,000 »	5,000 »	»	15,000 »	7,892 »	
6,000 »	6,000 »	»	»	15,500 »	8,852 »	
5,000 »	29,000 »	»	24,000 »	16,000 »	7,960 »	
2,148,800 »	2,200,650 »	5,000 »	56,850 »	2,509,800 »	1,974,525 »	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,148,800	2,200,650	5,000	56,850	2,509,800	1,974,525	
2,500	2,500	.	.	5,000	2,496	
6,000	6,000	"	"	8,000	8,000	
16,000	20,000	"	4,000	15,000	12,254	
5,000	5,000	"	.	20,000	21,567	
20,000	17,000	5,000	.	54,000	19,579	
9,000	9,000	"	.	9,000	41,065	
2,207,300	2,260,150	8,000	60,850	2,418,800	2,079,486	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,207,500	2,260,150	8,000	60,850	2,418,800	2,079,488	
4,600	2,500	2,100	»	11,500	31,975	
5,000	29,100	»	24,100	14,500	2,950	
500	2,000	»	1,500	12,000	87	
3,000	5,000	»	»	5,000	2,709	
3,000	11,000	»	8,000	22,000	»	
3,000	»	5,000	»	»	»	
»	6,000	»	6,000	»	»	
15,500	10,000	5,500	»	50,000	12,558	
2,241,900	2,525,750	18,600	100,450	2,551,800	2,129,754	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1883.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
2,241,900	2,525,750	18,600	100,450	2,531,800	2,129,754	
2,000	•	2,000	»	14,000	»	
6,000	»	6,000	»	16,000	»	
5,000	5,000	»	»	21,000	5,000	
»	6,000	»	6,000	»	»	
»	29,000	»	29,000	6,000	30,800	
15,000	25,000	»	10,000	25,000	5,570	
50,000	35,000	»	5,000	35,000	21,405	
2,299,900	2,423,750	26,600	150,450	2,648,800	2,192,556	
DIMINUTION . . . fr		123,850				
1,021,000	914,500	106,500	»	992,500	1,305,555	
1,021,000	914,500	106,500	»	992,500	1,305,555	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																			
		REPORT. fr.																																																																			
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>																																																																			
		PORT DE NIEUPOORT.																																																																			
98	»	Travaux d'amélioration consistant notamment dans l'amélioration de l'estacade Est 2 ^e partie .																																																																			
		PORT DE BLANKENBERGHE.																																																																			
	»	Pour mémoire																																																																			
		CÔTES.																																																																			
99	»	Travaux de défenses des dunes entre Ostende et Middelkerke																																																																			
		<i>Phares et fanaux.</i>																																																																			
100	»	Travaux secondaires d'amélioration, indemnités pour la location d'un terrain sur lequel est établi le feu de côte d'Oostdunkerke.																																																																			
		TOTAUX DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.																																																																			
		CINQUIÈME SECTION.																																																																			
		FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.																																																																			
101	»	Études de projets; frais de levés de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériels impressions, etc.; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier, etc. . fr.																																																																			
		TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION . . . fr.																																																																			
		SIXIÈME SECTION.																																																																			
		PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.																																																																			
102	»	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement																																																																			
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="text-align: center;">GRADES.</th> <th rowspan="2" style="text-align: center;">TRAITEMENTS.</th> <th colspan="2" style="text-align: center;">CADRES</th> <th rowspan="2" style="text-align: center;">Observations.</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">réglemen- taires</th> <th style="text-align: center;">effectifs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ingénieur en chef directeur de 1^{re} classe .</td> <td style="text-align: right;">9,000</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ingénieur en chef directeur de 2^e classe .</td> <td style="text-align: right;">9,000</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ingénieur principal de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: right;">6,500 - 7,000</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e classe</td> <td style="text-align: right;">5,500 - 6,000</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ingénieur de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: right;">4,500 - 5,000</td> <td style="text-align: center;">12</td> <td style="text-align: center;">12</td> <td>dont 1 adjoint au corps.</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e classe</td> <td style="text-align: right;">3,500 - 4,000</td> <td style="text-align: center;">23</td> <td style="text-align: center;">21</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sous-ingénieur</td> <td style="text-align: right;">2,700 - 3,100</td> <td style="text-align: center;">11</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td>dont 7 faisant fonctions d'ingé- nieur</td> </tr> <tr> <td>Conducteur principal de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: right;">4,500 à 5,500</td> <td style="text-align: center;">12</td> <td style="text-align: center;">11</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e classe</td> <td style="text-align: right;">3,500 - 4,000</td> <td style="text-align: center;">20</td> <td style="text-align: center;">20</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Conducteur de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: right;">2,900 - 3,200</td> <td style="text-align: center;">42</td> <td style="text-align: center;">42</td> <td>dont 1 adjoint au corps.</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e classe</td> <td style="text-align: right;">2,550 - 2,600</td> <td style="text-align: center;">40</td> <td style="text-align: center;">40</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Id. de 3^e classe</td> <td style="text-align: right;">1,900 - 2,100</td> <td style="text-align: center;">40</td> <td style="text-align: center;">32</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES		Observations.	réglemen- taires	effectifs	Ingénieur en chef directeur de 1 ^{re} classe .	9,000	5	5		Ingénieur en chef directeur de 2 ^e classe .	9,000	10	8		Ingénieur principal de 1 ^{re} classe	6,500 - 7,000	5	5		Id. de 2 ^e classe	5,500 - 6,000	5	5		Ingénieur de 1 ^{re} classe	4,500 - 5,000	12	12	dont 1 adjoint au corps.	Id. de 2 ^e classe	3,500 - 4,000	23	21		Sous-ingénieur	2,700 - 3,100	11	10	dont 7 faisant fonctions d'ingé- nieur	Conducteur principal de 1 ^{re} classe	4,500 à 5,500	12	11		Id. de 2 ^e classe	3,500 - 4,000	20	20		Conducteur de 1 ^{re} classe	2,900 - 3,200	42	42	dont 1 adjoint au corps.	Id. de 2 ^e classe	2,550 - 2,600	40	40		Id. de 3 ^e classe	1,900 - 2,100	40	32	
GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES			Observations.																																																																
		réglemen- taires	effectifs																																																																		
Ingénieur en chef directeur de 1 ^{re} classe .	9,000	5	5																																																																		
Ingénieur en chef directeur de 2 ^e classe .	9,000	10	8																																																																		
Ingénieur principal de 1 ^{re} classe	6,500 - 7,000	5	5																																																																		
Id. de 2 ^e classe	5,500 - 6,000	5	5																																																																		
Ingénieur de 1 ^{re} classe	4,500 - 5,000	12	12	dont 1 adjoint au corps.																																																																	
Id. de 2 ^e classe	3,500 - 4,000	23	21																																																																		
Sous-ingénieur	2,700 - 3,100	11	10	dont 7 faisant fonctions d'ingé- nieur																																																																	
Conducteur principal de 1 ^{re} classe	4,500 à 5,500	12	11																																																																		
Id. de 2 ^e classe	3,500 - 4,000	20	20																																																																		
Conducteur de 1 ^{re} classe	2,900 - 3,200	42	42	dont 1 adjoint au corps.																																																																	
Id. de 2 ^e classe	2,550 - 2,600	40	40																																																																		
Id. de 3 ^e classe	1,900 - 2,100	40	32																																																																		
		A REPORTER. fr.																																																																			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,021,000	914,500	106,500	>	992,500	1,305,555	
20,000	50,000	>	30,000	85,000	2,500	
>	7,500	>	7,500	>	>	
50,000	50,000	>	>	155,400	159,804	
2,000	4,500	500	>	>	48,008	
1,093,000	1,025,500	107,000	37,500	1,232,900	1,515,867	
AUGMENTATION. . fr.		69,500				
75,000	75,000	>	>	100,000	100,000	
75,000	75,000	>	>	100,000	100,000	
1,007,800	1,032,000	>	24,200	1,036,775	1,055,590	
1,007,800	1,032,000	>	24,200	1,036,775	1,055,590	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
403		Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées; frais divers des jurys d'examen.			
		GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES réglementaires. autres.	Observations.
		<i>Personnel des bureaux et de la surveillance des travaux.</i>			
		Chef de division	3,000	} 11	2 à titre personnel.
		Chef de bureau	4,500		2 idem.
			3,500 - 4,000	7	
		Commis-chef	3,500	} 18	3 à raison de 6 années de jouissance du même traitement.
			2,800 - 3,200		15 dont 1 payé sur ressources extraordinaires.
		Commis-dessinateur	2,800	} 20	1 à raison de 6 années de jouissance du même traitement.
			1,500 à 2,500		13 dont 9 payés sur ressources extraordinaires.
		Commis de 1 ^{re} classe	2,800	} 50	8 à raison de 6 années de jouissance du même traitement.
			2,200 - 2,500		22 dont 4 payés sur ressources extraordinaires.
		Id. de 2 ^e classe	1,650 - 2,000	50	30 dont 3 payés idem.
		Id. de 3 ^e classe	1,100 - 1,500	10	10 dont 3 payés idem.
		Surveillant	2,800	} 50	3 à raison de 6 années de jouissance du même traitement.
			1,800 à 2,500		27
		Messager	1,100 - 1,500	11	11
		Messager temporaire	3 fr. par jour et 65 fr p. mois.	"	3
		Id. temporaire au service des bureaux des ingénieurs	3 fr par jour à 200 fr. p. mois	"	80 dont 38 payés sur ressources extraordinaires.
		Id. temporaire au service des études et de la surveillance des travaux.	fr 3 50 c ^e p. jour à 275 fr. p. mois.	"	81 dont 66 payés idem.
		<i>Personnel des voies navigables.</i>			
		Sous-conservateur	2,000	"	1
		Sergent d'eau	1,000 à 1,500	"	19
		Garde-rivière	900 à 1,300	"	24
		Garde-canal.	775 à 1,200	"	18
		A REPORTER. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1883.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,007,800	1,052,000	»	24,200	1,056,775	1,053,590	
1,098,000	1,124,780	»	26,780	1,166,250	1,136,052	
2,105,800	2,156,780	»	50,980	2,223,025	2,189,622	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES réglemen- taires. effectifs.
		REPORT. fr.		
<i>Personnel des voies navigables (SUITE).</i>				
	Garde-canal-pontonier	825	"	1
	Garde-digues	80 fr. par mois	"	1
	Chef-garde-dunes	1,550	"	1
	Garde-dunes	775 à 1,000	"	9
	Garde-souterrain	825	"	1
	Cantonnier maritime	900	"	2
	Gardien de barrage	1,200	"	1
	Chef éclusier	1,550 à 2,200	"	4
	Éclusier-receveur	450 à 1,400	"	40
	Éclusier-contrôleur	775 à 1,500	"	15
	Éclusier-barragiste	900 à 1,200	"	10
	Éclusier-garde-rivière	900 à 1,200	"	2
	Éclusier-machiniste	1,500	"	1
	Éclusier-garde-canal	1,200	"	1
	Éclusier	775 à 1,200	"	151
	Chef-aide-éclusier	1,000 - 1,100	"	4
	Aide-éclusier-chauffeur	775	"	2
	Aide-éclusier pontonnier	925	"	1
	Aide-éclusier machiniste	1,000	"	1
	Aide-éclusier-garde-déversoir	1,100	"	1
	Aide-éclusier	60 à 1,000	"	105
	Chef-pontonier	1,400	"	1
	Sous-chef-pontonier	1,200	"	1
	Pontonier-garde-rivière	950	"	1
	Pontonier-receveur	675 à 900	"	1
	Pontonier-contrôleur	675 à 775	"	4
	Pontonier	675 à 1,100	"	152
	Aide-pontonier	730 à 775	"	5
	Machiniste-éclusier-receveur	1,050	"	1
	Machiniste	1,100	"	1
	Garde-déversoir	675 à 1,000	"	28
	Jaugeur	550	"	1
	Timonier chef plongeur	1,400	"	1
104	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil			
		TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,105,800 »	2,156,780 »	»	50,980 »	2,223,025 »	2,189,622 »	
25,000 »	25,000 »	»	»	30,000 »	24,999 »	
2,130,800 »	2,181,780 »	»	50,980 »	2,253,025 »	2,214,621 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA le dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SEPTIÈME SECTION.		
SERVICE DES BATIMENTS CIVILS.		
103	»	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents; frais d'habillement des gardiens des monuments
106	»	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage des bureaux; menues dépenses.
		TOTAL DE LA SEPTIÈME SECTION. . . fr.
Récapitulation du chapitre VIII.		
1 ^o SECTION		
2 ^o —		
3 ^o —		
4 ^o —		
5 ^o —		
6 ^o —		
7 ^o —		
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . fr.
CHAPITRE IX.		
MINES.		
1^{re} SECTION. — Personnel du conseil.		
107	»	Personnel du Conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement
108	»	— — — Matériel
2^{me} SECTION. — Personnel du corps des mines.		
109	»	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs
110	»	Frais des jurys d'examen, du Conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines
111	»	Confection de la carte générale des mines
		A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1880.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
96,050	89,050	7,000	»	89,050	79,454 »	
8,000	8,000	»	»	8,000	7,988 »	
104,050	97,050	7,000	»	97,050	87,422 »	
3,711,000	3,711,000	»	»			
829,000	854,000	»	25,000			
2,299,900	2,423,750	»	123,850			
1,093,000	1,025,500	67,500	»			
75,000	75,000	»	»			
2,150,800	2,181,780	»	50,980			
104,050	97,050	7,000	»			
10,242,750	10,566,080	76,500	199,850			
DIMINUTION. . . fr		125,350				
32,000	52,000	»	»	41,570	41,570 »	
640	640	»	»	1,640	1,640 »	
321,550	323,350	»	2,000	331,350	331,350 »	
10,000	10,000	»	»	10,000	10,000 »	
11,000	20,000	»	9,000	20,000	20,000 »	
374,990	388,990	»	11,000	404,560	404,560 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles	LITTE RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
		3^{me} SECTION. — Caisses de prévoyance.
112	»	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses
		4^{me} SECTION. — Impressions, etc.
113	»	Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments, traductions, publication de documents statistiques, encouragements et subventions
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . fr.
		CHAPITRE X.
		COMMISSIONS.
		1^{re} SECTION. — Commission des procédés nouveaux.
114	»	Frais de route et de séjour, matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc. . . . fr.
		2^{me} SECTION. — Commission des Annales des travaux publics.
115	»	Frais de route et de séjour.
116	»	Publication du Recueil, rémunérations d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.
		3^{me} SECTION. — Commission consultative des machines à vapeur.
117	»	Frais de route et de séjour; matériel, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . fr.
		CHAPITRE XI.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
118	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés. (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée à l'article 2. <i>Personnel</i>).
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . fr.
		CHAPITRE XII.
		DÉPENSES IMPRÉVUES.
119	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse.
		TOTAL DU CHAPITRE XII. . . fr.
		CHAPITRE XIII.
	»	Pour la mise en exposition de la flore et de la faune de Bernissart. (Pour mémoire.)
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
374,990	585,909	»	11,000	404,560	404,560	»
45,000	45,000	»	»	45,000	45,000	»
7,000	7,000	»	»	15,000	13,000	»
426,990	457,990	»	11,000	464,560	464,560	»
DIMINUTION. . . fr.		11,000				
500	500	»	»	1,500	1,500	»
500	500	»	»	500	300	»
7,900	7,900	»	»	7,900	7,900	»
1,500	1,500	»	»	1,500	1,500	»
10,200	10,200	»	»	11,200	11,200	»
50,216	50,216	»	»	50,216	59,516	»
30,216	30,216	»	»	30,216	39,516	»
18,000	15,000	5,000	»	12,900	8,150	»
18,000	15,000	5,000	»	12,900	8,150	»
»	6,000	»	6,000	17,000	9,500	»
»	6,000	»	6,000	17,000	9,500	»

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours
III.	Agriculture
IV.	Industrie
V.	Poids et mesures
VI.	Lettres et sciences
VII.	Beaux-arts
VIII.	Ponts et chaussées
IX.	Mines
X.	Commissions
XI.	Traitements de disponibilité
XII.	Dépenses imprévues
XIII.	Divers
	TOTAL. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1880.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1881.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
784,454	765,854	18,600	»	»	»	
18,100	18,100	»	»	»	»	
1,823,053	1,799,405	25,650	»	»	»	
478,650	488,450	»	9,800	»	»	
127,750	127,750	»	»	»	»	
919,973	924,550	»	4,577	»	»	
1,683,995	1,691,995	»	8,000	»	»	
10,242,750	10,366,080	»	123,330	»	»	
426,990	437,990	»	11,000	»	»	
10,200	10,200	»	»	»	»	
30,216	30,216	»	»	»	»	
18,000	13,000	5,000	»	»	»	
»	6,000	»	6,000	»	»	
16,564,131	16,679,588	47,250	162,707	»	»	
DIMINUTION . . . fr.		115,457				

(138)